



Non proposition d'un renouvellement de CDD

Par **Sg16**, le **31/07/2016** à **10:07**

Actuellement aide soignante en CDD à temps plein depuis 5 mois pour le remplacement d'un congés maternité, mon contrat s'arrête le 12 septembre.

La personne que je remplace reprend son travail à 80%. (Congé parental temps partiel)

Un poste à 80% étant vacant depuis quelques mois, la personne que je remplace va basculer dessus.

Son temps plein sera donc libre pendant toute la durée de son congé parental.(2 ans)

Hors mon employeur ne m'a même pas proposer de continuer sur le poste pendant cette durée ,et ,à embaucher une personne extérieur (qui est en fait une amie à lui)

Mon employeur à t'il le droit d'embaucher quelqu'un d'autre alors que je suis déjà sur le poste? Ne doit il pas privilégier l'embauche des personnes déjà présente dans l'entreprise ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **P.M.**, le **31/07/2016** à **10:38**

Bonjour tout d'abord,

L'employeur n'a aucune obligation de vous proposer un autre CDD au terme du premier et vous-même, s'il le faisait ne seriez pas forcée d'accepter...